

Fondation pour la Mémoire de la Shoah



AFFAIRE DREYFUS

EVENEMENT: 3 juin 1899 Procès de Rennes





Une ville assiégée

Le procès de Rennes, ou second procès Dreyfus, se déroule du 7 août au 8 septembre 1899. En effet, le 3 juin 1899, la Cour de cassation a concédé aux dreyfusards l'annulation du verdict de 1894. A la différence du huis clos de Paris, le tribunal militaire de province est ouvert au public. A l'époque, Rennes, 69937 habitants, à sept heures de train de Paris, est une ville austère, choisie pour son conservatisme catholique, bien qu'elle soit moins « blanche » que ses homologues bretonnes, ce dont se désolait d'ailleurs La Croix. Les rues étant remplies de soldats, le centre-ville, et ses hôtels reconstruits après l'incendie de 1720, donne l'impression d'une ville assiégée, à protéger des manifestants. L'Hôtel de France est prisé des personnes aisées, alors que l'Hôtel des Trois Marches, plus en périphérie, s'affiche comme une ruche dreyfusarde. Comme l'indique le journal *Gil Blas, « cet été-là, il* importe de faire le voyage à Rennes comme toute célébrité qui se respecte ». Accourent Courteline, Mirbeau, Liane de Pougy ou encore la comédienne Réjane, qui joue le soir à Saint-Malo le spectacle La Parisienne, et qui se rend tous les matins à l'audience.

considéré comme étant un « misérable ».

Mathieu Dreyfus arrive samedi 5 août, dans le même train que Maurice Barrès, représentant du Journal, et Georges Picquart, afin de pouvoir rencontrer son frère en prison le dimanche, qu'il trouve « très amaigri, très pâle, réduit à se nourrir avec du lait et des biscuits secs ». Mathieu, comme Jaurès, loge pour l'occasion au Gros-Chêne, chez Victor Basch, chez lequel avait été fondée la section de Rennes de la Ligue des droits de l'Homme. Prévenu le 4 juin de la fin de son martyre, Dreyfus avait embarqué le 9 et débarqué à Port-Houliguen le 30 pour être conduit, en secret et de nuit, à Rennes.

Un contexte troublé

Prévu pour cinq semaines, le procès s'ouvre dans la salle de théâtre du lycée, rectangle de 22 m de long et 15 m de large, à 25 secondes à pied de la prison. Le matin du 7 août, cette salle, que Victor Basch assimile à une salle de casino, est archi-comble, 1000 personnes, dont 400 journalistes venus du monde entier, à l'instar de Karl Liebknecht, pour un journal viennois, ou de Séverine. La reine Victoria y a même envoyé son président de la Haute Cour de Justice, Lord Russell de Killowen! Sont également présents les dessinateurs, comme le dreyfusard Hermann-Paul ou l'antidreyfusard Caran d'Ache, sans compter les photographes ou les cinéastes, tel George Méliès, qui peut ainsi se targuer d'avoir pu reconstituer le procès en décors à Montreuil, dans les premiers studios de l'histoire du cinéma. A cause des chaleurs d'été, les séances du procès se dérouleront de 7 h à midi.

La tension est à son comble. Le gouvernement Waldeck-Rousseau craint un coup de force des nationalistes comme Déroulède. D'ailleurs, le 12 août, en plein procès, Jules Guérin s'enferme au siège de sa Ligue antisémitique, rue Chabrol, où il soutient un siège rocambolesque de six semaines (« fort Chabrol »). De plus, ville de naissance du général Boulanger, ayant pour député Le Hérissé, antidreyfusard notoire, la ville n'est pas apaisée. Les étudiants en médecine et en droit manifestent contre Victor Basch, professeur d'allemand – *horresco referens*! – fondateur de la première section locale de la Ligue des Droits de l'homme. Avant le procès, Mercier, à une manifestation de la Ligue de la patrie française, avait garanti que « la vérité tout entière » serait faite et cela « QUOI QU'IL ADVIENNE » : « Dreyfus est un traître : je le prouverai », indique-t-il à L'Intransigeant.





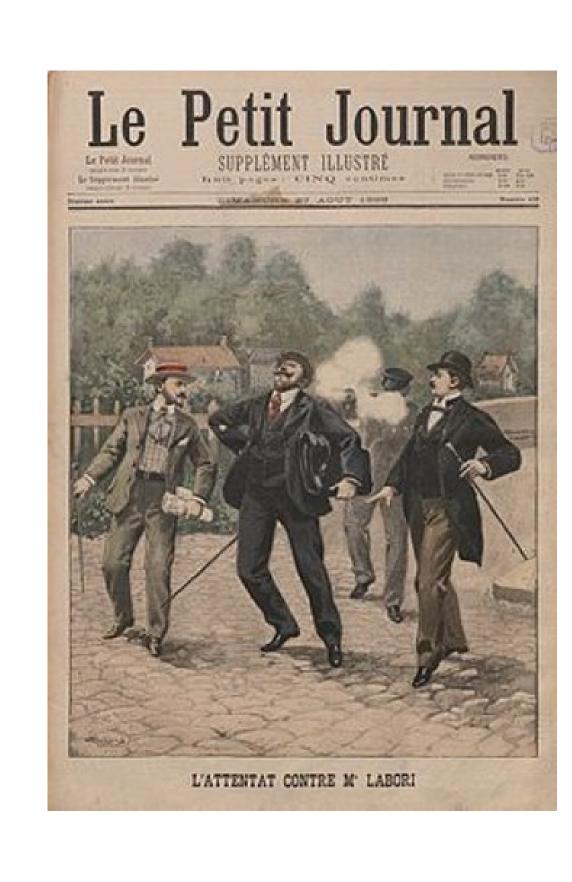
Un procès mouvementé

Démarre le procès. Le président, le colonel Jouault, est directeur du génie : tous les autres membres du conseil de guerre sont des artilleurs, afin de comprendre les questions techniques du procès, ce qui n'était pas le cas en 1894. Quand Jouault prononce son « Faites entrer l'accusé ! », Dreyfus entre, en uniforme de capitaine d'artillerie, d'un pas ferme, rapide, cadencé, malgré la perte musculaire et la vision des jambes flottant dans son pantalon. Même Barrès reconnaît qu'« on jetait en pleine lumière une misérable guenille humaine »! Après l'appel des témoins, l'interrogatoire de Dreyfus commence. Ses avocats, Me Demange et Labori, aux styles bien différents, se répartissent les témoins, alors que comme en 1894, Dreyfus refuse de faire appel à la pitié, puisqu'un innocent ne doit s'adresser qu'à la raison. « C'était un homme de l'est, peu expansif, un polytechnicien à l'esprit clair, net et sec, un modeste et un sincère. Il lui manque toute grande émotivité », dira Victor Basch. Les haines sont palpables, les esprits exacerbés. Me Labori, lui-même, ne cache pas son inquiétude : « tous les crimes sont possibles dans l'état actuel des esprits ».

Pendant quatre jours, du 8 au 11 août, des séances à huis clos sont consacrées à l'examen contradictoire des dossiers secrets, militaire et diplomatique. Le général Mercier, « horriblement laid, d'une laideur sinistre, des yeux glauques à demi recouverts de paupières épaisses, plissées » (Mathieu Dreyfus) dépose à la barre et prononce durant 4 h 30 toute une conférence sur l'affaire, tronquant les textes, falsifiant les dates, déclarant que Dreyfus était une « connaissance » des gouvernements allemand et italien et que le bordereau était bien de sa main... En cela, il répond à l'injonction de Drumont, dans La Libre Parole, du 11 août 1899 : « Parlez ! Parlez ! Démolissez, s'il le faut notre service d'informations! Ne pensez qu'à sauver le drapeau! ». Par deux fois, Jean Casimir-Perier, l'ancien président, proteste pour démentir les propos du militaire... qui reste impassible et ressort la même rengaine de la France qui se serait retrouvée « à deux doigts de la guerre avec l'Allemagne ». Avec un culot ahurissant, Mercier conclut : « si le moindre doute avait affleuré mon esprit, Messieurs, je serais le premier à vous déclarer et à dire devant vous au capitaine Dreyfus : je me suis trompé de bonne foi ». « C'est ce que vous devriez dire », lui répond du tac au tac Dreyfus qui se lève d'un bond.

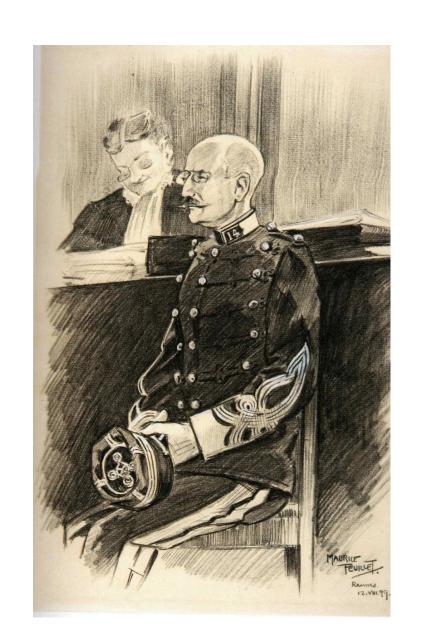
Un attentat raté

Mais le lundi 14 août, vers 6 h du matin, Labori quitte la maison qu'il loue le temps du procès pour se rendre à l'audience. Il avait préparé son dimanche à préparer l'interrogatoire de Mercier, même si Demange considérait que ce n'était pas la bonne stratégie : « Mercier va passer un bon quart d'heure avec moi tout à l'heure! ». En chemin, l'avocat rattrape au milieu du quai Richemond, Picquart et son beau-frère. Mais soudain, sur le canal de la Vilaine, un jeune homme, qui échappe à la police, tire une balle dans le bas du dos de Labori qui se trouve tout de suite immobilisé par terre, incapable de remuer ses jambes. Transporté chez Victor Basch dans la chambre de Jaurès qui doit déménager, Labori doit s'absenter du procès pendant quelques jours. Heureusement pour lui, la balle s'est fichée à un millimètre de la colonne vertébrale...

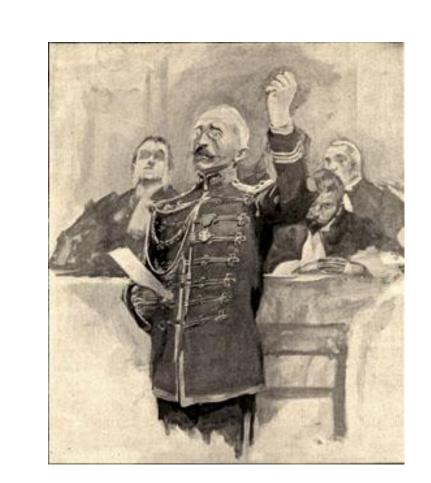


Du 14 août au 7 septembre a lieu le défilé des autres témoins : 70 cités par l'accusation, 45 par la défense. Alors que Labori, de son lit, exhortait son confrère d'attendre son retour pour interroger Mercier, Demange n'en a cure et s'est adjoint les services de Mornard qui avait plaidé devant la Cour de cassation. Conforme à sa stratégie, il ne cherche pas à brusquer les généraux, ce qui navre un peu Jaurès, qui écrit : « l'état-major de 1894 avait supprimé la défense. Cette fois-ci il trouve plus simple de supprimer le défenseur » (La Petite République). Picquart, en civil, car chassé de l'armée, considéré comme « le seul honnête homme dans l'armée », par Pressensé, fait une démonstration claire durant sept heures : il a été, comme l'a dit Basch, « au-dessus de lui-même ». Le commandant Hartmann montre que l'auteur du bordereau ne pouvait pas avoir été un artilleur. Les experts d'écriture sont toujours en désaccord. Esterhazy, qui ne témoigne pas, reconnaît avoir émis le bordereau, sous la dictée de Sandherr, mais Dreyfus est

Le 6 septembre, Mercier conclut les dépositions des militaires en affirmant : « c'est Dreyfus ou moi ! ». Le réquisitoire de Carrière, « le type même du microcéphale, yeux de fouine, nez pareil à un bec », pour Reinach, durant une heure et demie est l'archétype de la vacuité : « quelle faiblesse d'esprit, quelle ignorance du droit ! Such a grotesque figure ! La France ne sait donc pas que le monde entier a les yeux fixés sur l'affaire Dreyfus ? », s'indigne, à son tour, Lord Russell.



Dans son réquisitoire, l'avocat général reprend l'ensemble des arguments des généraux pour incriminer Dreyfus. Comment Labori, qui venait de reprendre sa place au tribunal – il n'avait que cette idée en tête, « fût-ce sur une civière »! – va-t-il réagir? Sa future plaidoirie inquiète! La plupart des soutiens de Dreyfus visent un acquittement à la minorité de faveur, par trois voix contre sept. Il convient de plaider utilement, sans provocation, le bénéfice du doute, ce que souhaitait Demange, mais pas Labori. Le 8 septembre, premier jour des plaidoiries, Labori reçoit la visite de Bernard Lazare et de Jaurès. Ce dernier clame : « l'acquittement est certain si vous renoncez à la parole ». Chagriné, Labori répond : « en m'imposant le silence vous jetez sur lui la dernière pelletée de terre ». Le lendemain, Demange, qui plaide seul, termine sa plaidoirie par un hommage à l'armée : « j'ai confiance en vous parce que vous êtes des soldats ». Si Mathieu apprécie que la plaidoirie parle « au cœur et à la raison », il regrette que l'avocat ait cru « devoir atténuer singulièrement les actes des faussaires et jeter le voile sur leurs crimes ». Encore plus dubitatif, Labori voit bien que son confrère n'a pas plaidé l'innocence de son client, mais l'absence de preuves formelles de sa culpabilité...



Un cri zolien pour un verdict incompréhensible

Après plus d'une heure de délibérations, les juges rentrent en séance. Jouaust déclare : « au nom du peuple français. A la majorité de cinq contre deux [Jouaust, De Bréon] : oui, l'accusé est coupable. A la majorité, il y a des circonstances atténuantes ». A l'annonce du verdict, dix ans de détention, Demange en sanglots, demande à Labori d'annoncer le verdict à Dreyfus, qui n'est pas présent à l'énoncé du verdict selon la loi. Toujours stoïque, ce dernier lui répond : « occupez-vous de ma femme et de mes enfants, je serai ferme jusqu'au bout ». Trois jours plus tard, Labori reçoit une lettre de Zola : « tout cela va finir misérablement par quelque grâce et par une louche amnistie ».



Quelle prescience!

La dernière étape du procès est le long article de Zola, entré dans une colère noire, dans L'Aurore, le 12 septembre : c'est « le Cinquième Acte » : « un ministère public grotesque, reculant les limites de l'imbécillité, laissant aux historiens de demain un réquisitoire dont le néant stupide et meurtrier sera une éternelle stupeur, d'une telle cruauté sénile et têtue, qu'elle apparaît inconsciente. Je le répète, la vérité est en marche, rien ne l'arrêtera. A Rennes, elle vient de faire un pas de géant ».

Le débat au sujet de la grâce

Très embarrassé, le gouvernement ne veut pas que ce verdict entache le succès escompté de l'Exposition universelle de 1900, d'autant qu'il a vent des menaces de boycott, 700 habitants de Chicago ayant annulé à grand bruit leur voyage! Waldeck-Rousseau se devait de ménager l'armée, calmer les révisionnistes sans provoquer les antidreyfusards et sortir Dreyfus, à la santé dégradée, de prison sans en faire un martyr ou un héros. Ne reste donc, ce que Zola avait imaginé, que la grâce présidentielle. Mathieu et Joseph Reinach y sont favorables, estimant qu'il s'agit d'une propédeutique à la réhabilitation. Jaurès et Clemenceau, d'abord sceptiques, s'y rallient.

Le 12 septembre, à 6 h, Mathieu rend visite à son frère, sans témoin, dans sa cellule, afin de lui évoquer la grâce... qui ne peut être signée que s'il annule son pourvoi. Dreyfus accepte la grâce en pensant à sa famille. Reste à convaincre le président Loubet. Après une semaine d'hésitation, le président appose sa signature, appuyant sa décision de grâce sur un certificat médical estimant que la santé du condamné est « gravement compromise et qu'il ne supporterait pas, sans le plus grave péril, une détention prolongée ». Le 19 septembre 1899, Dreyfus est gracié... le jour de la mort de Scheurer-Kestner, l'un des premiers dreyfusards...





Le + du Martinews:

Le Père Ubu est né dans ce lycée de Rennes, dix ans avant le procès Dreyfus. Ubu, c'est en fait M. Hébert, professeur de physique-chimie, surnommé Père Ebé, Ebouille par ses élèves, dont Alfred Jarry, élève au lycée de Rennes. Dreyfusard, Jarry écrit une pièce, L'Ile du Diable, en 1899, féroce charge contre le monde absurde ayant condamné un homme innocent, le capitaine Bordure, qui finit décervelé... Créé cinq jours seulement avant le premier jour du procès, le 2 août 1899, L'Ouest-éclair, journal démocrate-chrétien rennais antidreyfusard, est géré par l'abbé démocrate Félix Trochu. Perdurant sous le nom d'Ouest-France, il est aujourd'hui le premier quotidien français! Aujourd'hui, le lycée de Rennes se nomme lycée Emile Zola et la rue du Lycée est devenue rue du Capitaine Dreyfus en 1977.

